

CONTRAT HUILE – ENGAGEMENT ANNEE 2021

Oliveraies solidaires 287C chemin de Mestre Roumiou 30900 Nîmes Oliveraies.solidaires@gmail.com	Adhérent(es) de l'Amap <i>Le Panier Vanvéen</i>
---	--

Qui est Oliveraies solidaires ?

Oliveraies solidaires représente un collectif de producteurs et sommelières en huile d'olive bios italiens, français et espagnols, tous militants de la protection de l'environnement et dont le travail allie savoir-faire de pointe et tradition. Les huiles sélectionnées sont de grande qualité et sont issues de production d'oléiculteurs soucieux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Toutes nos huiles sont :

- Extra vierges,
- Filtrées, (adaptées à la cuisson et offrant une meilleure conservation)
- Bio,
- Issues d'un seul domaine,
- Issues de la dernière récolte,

Oliveraies solidaires est désigné « (le) distributeur » dans le corps du présent contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent pour **4 distributions** dans le courant de l'année 2021 et début 2022, au printemps, à l'été, l'automne puis l'hiver et à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IDF : <http://www.amap-idf.org>).

A savoir :

Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production (paiement à la souscription, cf. modalités de règlement)
- Venir chercher sa part de la production aux dates définies, sur le lieu de distribution.
- Gérer ses retards et ses absences (vacances) le cas échéant (contacter les intermittents ou l'équipe de distribution et non le producteur)
- Respecter le règlement intérieur de l'AMAP

L'amapien désireux de ne prendre que la moitié de la quantité prévue au contrat, devra trouver un co-panier au sein des adhérents de l'AMAP. Le partage de la livraison ne pourra pas être effectué sur le lieu de distribution.

Engagements du distributeur :

- Livrer chaque saison aux dates et lieu définis et partagés un mois à l'avance
- Produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- Être présent, donner régulièrement des nouvelles de la production et des producteurs
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Planning des distributions :

PERIODE	PRODUCTEUR	QUANTITE / CONTENANT	DATE PREVISIONNELLE*
Printemps	Stoica (Ombrie, Italie)	Cubi de 3 litres	Semaine du 21 juin 2021
Été	La Olivilla – Dehesa de la Sabina (Andalousie, Espagne)	Bidon de 2,5 litres	Semaine du 20 septembre 2021
Automne	Luigi Tega – Il Fattore (Italie) + en Option : La Magnanerie Vert Cévennes (Ardèche, France)	Bidon de 3 litres Bouteille de 500 ml	Semaine du 13 décembre 2021
Hiver	Le 4 Contrade - Monocultivar Coratina (Pouilles, Italie)	Bidon de 3 litres	Semaine du 21 mars 2022

*Les dates seront confirmées un mois à l'avance

Au total : 11,5 litres + 0,5 litre en option, en 4 livraisons.

Prix du contrat incluant une participation aux frais de transport engagés par chaque producteur: 137€ + option 15€

Printemps	Stoica (Ombrie, Italie)	36€	Option	
Été	La Olivilla (Andalousie, Espagne)	26€		
Automne	Luigi Tega – Il Fattore (Italie)	25€		
			La Magnanerie (Ardèche, France)	15€
Hiver	Le 4 Contrade (Pouilles, Italie)	28€		
total		115 €		15 €
frais de port sur l'année		22€		
Total standard		137 €	Total avec option	152 €

Modalités de règlement :

Règlement par chèque(s) à l'ordre de « Oliveraies solidaires ». Paiement en un ou deux chèques.

Le(s) chèque(s) doivent être remis au moment de la signature du présent contrat.

Pour un paiement en deux chèques, le 1^{er} chèque devra être d'un montant de 73€ et le 2^{ème} d'un montant de 64€ (ou 79€ si l'option est choisie).

Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous :

Pour un contrat partagé, le paiement ne sera fait que par une seule personne (si il y a deux chèques ils devront être au même nom) ; les co-paniers s'organiseront indépendamment pour les rétributions.

Chèque retiré en juin 2021	Banque :	N° :	Montant :
Chèque retiré en novembre 2021	Banque :	N° :	Montant :

Nom et prénom de l'adhérent 1 :.....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Nom et prénom de l'adhérent 2 (en cas de co-panier) :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Nom et signature du distributeur (Oliveraies solidaires) :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :